



Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Mobilité et inégalités : le rôle des changements économiques et sociaux et des politiques publiques

Chercheur principal

Guy Lacroix, U. Laval

Cochercheurs

Bernard Fortin, Pr. titulaire, Université Laval

Simon Langlois, Pr. titulaire, Université Laval

Pierre-Carl Michaud, Pr. titulaire, HEC Montréal

Luc Bissonnette, Pr. adjoint, Université Laval

Contributeurs

Marie-Pier Bernard, candidate à la maîtrise en économique, Université Laval

Nicholas-James Clavet, candidat au doctorat en économique, Université Laval

Nicolas Corneau-Tremblay, professionnel de recherche, Université Laval

Steeve Marchand, candidat au doctorat en économique, Université Laval

Manuel Paradis, professionnel de recherche, Université Laval

Laure Sébrier, professionnelle de recherche, Université Laval

Établissement gestionnaire de la subvention

Université Laval

Numéro du projet de recherche

2016-PU-195360

Titre de l'Action concertée

Pauvreté et exclusion sociale-Phase 3

Partenaires de l'Action concertée

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Mobilité sociale : où en est le Québec?

Limiter la pauvreté, encourager la mobilité sociale et assurer la sécurité financière des aînés sont autant de préoccupations pour le gouvernement québécois. Si la pauvreté a nettement diminué au Québec au cours des 30 dernières années, certains sous-groupes de la population restent davantage exposés à la vulnérabilité. Or, la quasi-totalité des études portant sur la pauvreté au Québec est de nature statique, c'est-à-dire qu'elles analysent la situation prévalant à un moment précis dans le temps. Ainsi, nous savons très peu de choses sur la progression des revenus individuels dans le temps. Le manque d'études sur la dynamique du revenu découle de l'absence de microdonnées permettant de suivre l'évolution du revenu d'une même personne dans le temps. Du point de vue de la conduite de la politique économique, il est pourtant primordial de déterminer si les personnes au bas de l'échelle de revenu peuvent espérer gravir éventuellement les échelons. Il est également important d'étudier l'effet des politiques de soutien du revenu sur la pauvreté à la fois dans ses dimensions statiques et dynamiques. À travers nos études, nous avons souhaité analyser et documenter la situation du Québec et la comparer à celles des autres provinces canadiennes. Plus précisément, grâce à l'analyse de bases de données extrêmement riches, et disponibles depuis peu, nous avons analysé l'évolution des revenus, défini les facteurs contribuant à l'entrée et à la sortie de la pauvreté, et analysé les choix entre les véhicules d'épargne mis à la disposition des travailleurs et les conséquences de ces choix sur le bien-être au moment de la retraite. Nous souhaitons, à travers ces travaux, éclairer les politiques publiques visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, et une augmentation du bien-être de la société québécoise.

Un résultat important de notre recherche concerne la mobilité intragénérationnelle, ou la façon dont les revenus des individus évoluent au cours de la vie. Nous pouvons ainsi affirmer que le Québec présente une mobilité plus faible que sa voisine l'Ontario. Si cette affirmation peut sembler négative de prime abord, il est en fait primordial de dissocier la

mobilité ascendante, c'est-à-dire la sortie d'un certain quintile de revenu pour un quintile supérieur, et son inverse, la mobilité descendante. En opérant cette dissociation, il apparaît alors clairement que le Québec présente une mobilité ascendante très similaire à celle de l'Ontario. En revanche, la mobilité descendante est plus faible au Québec. Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement québécois a déployé différentes politiques visant l'amélioration des conditions de vie de sa population. Si ces politiques ont eu un effet indéniable sur la diminution de la pauvreté absolue, notre étude montre également qu'elles n'ont pas eu d'impact sur la mobilité sociale intragénérationnelle. Les raisons de la spécificité québécoise, plus faible mobilité et plus faibles écarts de revenus, sont à chercher ailleurs et devraient faire l'objet d'études approfondies afin d'identifier les facteurs qui dissocient les politiques de soutien de la mobilité dans l'échelle de revenu.

Si, comme nous l'avons mentionné plus haut, des sous-groupes sont davantage vulnérables, c'est que certaines caractéristiques individuelles influencent la probabilité d'entrer ou de sortir de la pauvreté. Ainsi, si le fait d'avoir des enfants tend à diminuer la probabilité de connaître la pauvreté, probablement grâce aux différents programmes de transferts sociaux, le fait d'être une famille monoparentale augmente considérablement cette probabilité. Cela suggère que les programmes de transferts sociaux fonctionnent bien pour les couples, mais sont de peu de recours pour les personnes élevant seules leurs enfants. Le fait de vivre seul, d'avoir peu ou pas de diplômes ou encore d'avoir déjà connu des épisodes de pauvreté dans le passé est autant d'éléments qui diminuent les chances de sortir de la pauvreté et qui augmentent les probabilités d'y entrer.

Évidemment, la vulnérabilité financière, particulièrement aux âges les plus avancés, est un phénomène complexe et qui s'inscrit sur le long terme. Malgré l'implantation des programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, une préparation adéquate de la transition vie active-retraite est essentielle pour maintenir un niveau de vie confortable. Cette préparation passe par l'épargne et à ce titre, deux véhicules s'offrent aux Canadiens : les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI). Les différences de fiscalité entre ces deux véhicules font en sorte que les choix d'épargne opérés durant la vie active auront une conséquence sur les revenus à la retraite. En effet, le retrait d'un REER étant imposable, il pourra engendrer un versement d'impôt, voir la perte de certains programmes de transfert tels que la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti. Cette question nous apparaissait d'autant plus importante que depuis 2016, le gouvernement québécois a implanté un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), de type REER, dans le but d'inciter tous les travailleurs à épargner en vue de leur retraite.

Bien que nos résultats montrent clairement que les CELI sont souvent plus bénéfiques, particulièrement pour les individus dont les revenus sont les plus faibles, les REER restent un véhicule largement privilégié au Québec. Les Québécois à faibles revenus semblent donc privilégier un véhicule d'épargne relativement inadéquat. Il est à noter que cette tendance n'est observée ni en Ontario ni en Colombie-Britannique, ce qui semble accréditer le fait que les Québécois présentent peut-être un niveau de littératie financière plus faible qu'ailleurs. Cette difficulté de faire des choix optimaux, particulièrement chez les individus les plus pauvres, risque par ailleurs d'être exacerbée par l'implantation des RVER et d'avoir des conséquences indésirables sur le bien-être au moment de la retraite de travailleurs à revenus modestes.